

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAC 342** Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage (19e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 4e Commission,

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.000 euros au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration, est attribuée à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage 59, rue de l'Ourcq 75019 Paris au titre de ses activités en 2016. 15955 2016\_00609.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**